Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_123-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/123 **Séance du 7 juillet 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Pauline GUENERON, Mme Catherine BRIAND, M. Samuel CANTO, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Jean-René BEASSE (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Denis CUCHEVAL), Mme Stéphanie HENON (représentée par M. Arthur DA SILVA), Mme Chrystèle KERICHARD (représentée par Mme Vanessa RAME HELAINE), M. Jean-Marie MALECOT (représenté par M. Xavier COADIC), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN), Mme Karine SECHE (représentée par M. Samuel CANTO), Mme Odile JOUQUAN (représentée par M. Jérôme DOLBOIS), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par Mme Camille HAMM).

Absents : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY et M. Jean-Marie GAZENGEL.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : M. Denis CUCHEVAL

1.4 Commande publique – Autres types de contrat
Signature d'une convention d'organisation d'un achat groupé d'énergie au bénéfice des habitants avec ECODIGO

Rapporteur : Monsieur Arthur Da Silva

Arthur Da Silva propose au Conseil municipal d'engager une démarche visant organiser un achat groupé d'énergie auprès des habitants de la commune de Dol-de-Bretagne.

Dans ce cadre, deux prestataires spécialisés dans l'organisation de groupement d'achat d'énergie ont été consultés : « ECODIGO » et « Achetons groupés ». Après analyse sur la base d'une cinquantaine de critères, la commission « Sobriété énergétique » réunie le 29 mai 2026 a proposé de retenir l'offre d'ECODIGO.

ECODIGO propose à la collectivité de mettre en place et d'organiser un groupement d'achat d'énergies à destination des particuliers, des indépendants, des professions libérales, des petites entreprises et des petits commerces de son territoire. Le groupement d'achat envisagé porte sur l'achat de l'électricité et du gaz. Un achat groupé consiste à rassembler le plus grand nombre de consommateurs afin de négocier des tarifs plus avantageux auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz.

Pour bénéficier de l'achat groupé, les personnes volontaires doivent se préinscrire. Sur cette base, le prestataire engage une consultation auprès des différents fournisseurs d'énergie. L'offre négociée est ensuite proposée aux personnes préinscrites dans le groupement d'achat, qui restent libres de contractualiser avec le fournisseur retenu.

Les engagements d'ECODIGO :

Le Prestataire s'engage à prendre en charge financièrement et techniquement le déroulement opérationnel des achats groupés, notamment :

- La réalisation et mise en place d'outils informatiques spécialement développés pour les achats groupés de grande taille. Ces outils seront personnalisés à l'image de la collectivité (slogan, logo, couleur…).
- La réalisation d'un site Internet dédié ;
- La réalisation de support de communication à destination des habitants.
- La réalisation du formulaire d'inscription ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_123-DE

- La négociation auprès des fournisseurs ;
- La mise à disposition d'un service clientèle qui répondra aux e-mails, aux courriers papier et aux appels téléphoniques durant la phase d'inscription et de souscription ;
- L'animation de séances d'informations en amont de la campagne de préinscription et à l'issue de la négociation de l'offre ;
- L'envoi des offres personnalisées par courrier postal pour les ménages ne disposant pas de connexion internet.

Les engagements de la commune :

La commune s'engage à assurer la promotion de l'achat groupé d'énergies auprès de ses administrés, notamment par :

- Un appui pour relayer la démarche auprès des médias locaux ;
- Affichage et présence de flyers dans les lieux publics de la collectivité ;
- Communication dans les supports de communication de la collectivité ;
- Mise à disposition de salles, gratuitement, pour la tenue de séances d'informations publiques animées par le prestataire.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission « Cadre de vie » qui s'est réunie le 29 mai 2026.

- **DECIDE** à l'unanimité l'organisation d'un achat groupé d'énergie (électricité et gaz) confié à ECODIGO.

- **APPROUVE** les termes de la convention à signée avec ECODIGO

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 07 juillet 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis CUCHEVAL